

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 68, printemps 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17210ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1996). Avis et prises de position. *Continuité*, (68), 64–66.

Notre patrimoine institutionnel a-t-il un avenir ?



Après avoir joué un rôle majeur dans le développement du pays et dans l'affirmation de notre culture, les institutions religieuses doivent aujourd'hui envisager de nouvelles vocations pour l'ensemble des biens patrimoniaux qu'elles ont acquis de longue date. Ce patrimoine, c'est aussi celui de tous les Québécois. Saura-t-on lui épargner les outrages d'un développement à tous crins ?

Dès le début de la colonisation, les institutions religieuses se sont vu concéder des territoires considérables au Québec. Les grands fiefs des Ursulines, des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, des pères du Séminaire ont marqué le paysage québécois alors que les propriétés des messieurs de Saint-Sulpice, des Sœurs grises, des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, des Sœurs de la charité de la Providence, des Sœurs du Bon Pasteur et autres ont façonné le terri-

toire urbain de Montréal. Le développement de chaque ville et village du Québec est lié en partie à la prospérité de ces grandes institutions. Gardiennes de notre patrimoine et de notre culture, les communautés religieuses ont contribué à la protection et à la mise en valeur du territoire. L'église, le presbytère, le couvent, l'hôpital, le collège, toutes ces institutions logeaient dans des édifices dits monumentaux, au centre de vastes terrains dans nos villes et

*Le monastère du Bon-Pasteur abrite aujourd'hui des condos et une salle de concert.
Photo : MCCQ*

nos villages. Elles ont donné vie à nos « cœurs de village ». En retour, l'état reconnaissait leurs services en leur accordant, entre autres choses, des privilèges fiscaux.

Ces grands propriétaires fonciers furent souvent les protecteurs les plus acharnés et les plus efficaces de notre patrimoine. Les bâtiments et les terres qu'ils défendaient nous semblaient assurés d'une conservation remarquable. Il faut admirer les propriétés jalousement conservées par ces institutions et admettre qu'elles sont encore nombreuses. À titre d'exemple, citons les magnifiques bâtiments conventuels et les jardins des Ursulines à Québec ainsi que les édifices du Séminaire dans la vieille ville, deux cas où une modernisation bien structurée, des

ajouts contemporains bien intégrés et de nouvelles fonctions adéquates sont venus rehausser la valeur des pierres centenaires.

À l'instar de Québec, d'autres villes québécoises telles Montréal et Trois-Rivières ont su conserver un paysage architectural jalonné de bâtiments religieux qui ont, au fil du temps, acquis des vocations nouvelles.

Devant des impératifs d'ordre économique et dans un désir de rentabiliser leurs propriétés, certaines communautés religieuses ont su allier de nouveaux usages à un souci de conservation et de mise en valeur remarquable. Que l'on pense à la transformation de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame en collège (Dawson) à Montréal ou au monastère du Bon-Pasteur, à la réintégration de la vocation scolaire du couvent de Saint-Charles de Bellechasse prévue en septembre prochain, à l'intégration du musée Marius-Barbeau dans le couvent de Saint-Joseph-de-Beauce, à la maison de la culture dans l'école de Thetford Mines, à la fonction culturelle de la chapelle l'Anglicane à Lévis et à des dizaines de projets réussis de réutilisation des espaces institutionnels.

L'obsession de la rentabilité

Pourtant, force est de constater que depuis quelques années l'avenir du patrimoine



Au coin de la rue Salaberry et de la Grande Allée, l'église Saint-Patrick et le couvent ont été démolis en 1987 pour faire place au complexe immobilier actuel, l'Îlot Saint-Patrick.

religieux est menacé. La volonté de rentabiliser à tout prix les espaces élimine peu à peu toute préoccupation de conservation, non seulement la conservation des bâtiments anciens, mais également celle des vastes terrains qui avaient jusqu'à maintenant échappés au développement urbain et avaient acquis au fil du temps le statut d'espaces verts essentiels à la respiration des quartiers urbains. Les citoyens s'en émeuvent, et avec raison. Tout en reconnaissant l'immense mérite des communautés religieuses, il faut en effet se souvenir que c'est aussi le soutien et la générosité de la population qui ont au fil des siècles contribué à la constitution et à la conservation de ce patrimoine caractéristique du Québec. Après le cas du couvent Saint-Isidore, le dossier récent de la congrégation des Sœurs du Précieux-Sang à Montréal est un exemple percutant du problème : le

monastère abandonné doit être converti en appartements. Ce choix est tout à fait acceptable puisqu'il permet la conservation du bâtiment du début du siècle. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est la construction très dense de maisons de ville dans le jardin entourant le monastère. De plus, ce projet est conçu sans aucune relation avec les terrains qui l'encadrent et qui sont aussi des propriétés institutionnelles. L'ensemble de ces terrains est appelé « le secteur Villa Maria », 50 acres d'espaces boisés et de pelouses, oasis de verdure pour tout un quartier. Cet espace constitue un véritable patrimoine religieux, architectural, naturel et paysager. Sans égard à cette nature propre, il est traité, par les propriétaires religieux, comme de vulgai-

Le terrain qui entoure le monastère du Précieux-Sang à Montréal pourrait être morcellé pour faire place à des unités de logement.

res terrains à vendre et à bâtir.

Après les saccages répétés de notre patrimoine religieux, les désastres se multiplient ! Voici quelques exemples criants. À Québec, les terrains et les bâtiments conventuels de l'église Saint-Patrick ont été sacrifiés à la fin des années 1980 pour construire un ensemble qui couvre la totalité de l'îlot. Ce projet, mal intégré au quartier, s'est avéré non rentable pour le promoteur. Un jardin bordé d'arbres centenaires, celui du couvent des Franciscaines, a été rasé pour permettre la construction d'habitations ; des terres des Pères maristes, à proximité de la villa Beauvoir, sur les hauteurs de Sillery, ont été lotis. La congrégation Notre-Dame a permis l'érection de tours d'habitation sur les terres du couvent Bellevue, à Sainte-Foy. À Danville, un projet d'habitation moderne s'étend devant l'église au milieu de résidences victorienes, brisant ainsi la continuité architecturale du tissu ancien.

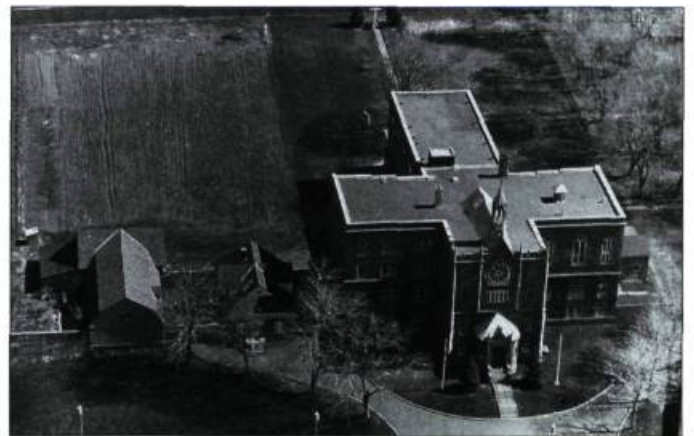
Et que dire de la destruction des bâtiments conventuels comme le couvent de Montmagny, celle du pres-

bytère de Béarn au Témiscamingue en juin 1994, ou celle de la maison LeRoux à L'Assomption ?

Plusieurs bâtiments sont à l'heure actuelle dans une situation précaire. Nommions entre autres le couvent Saint-Isidore à Montréal et le couvent de Sainte-Famille à l'île d'Orléans.

Une réflexion s'impose sur l'avenir de ces vastes domaines institutionnels, et elle est devenue urgente. Des utilisations plus judicieuses doivent être envisagées plutôt qu'une rentabilisation exacerbée des espaces. Il faut réaffirmer que ces terrains constituent une partie du patrimoine des Québécois et que les institutions religieuses ont par le passé bénéficié de vastes privilèges en retour de leur engagement auprès de la collectivité. C'est aux Québécois maintenant de s'insurger contre cette aliénation au plus offrant et de se mobiliser pour la préservation des témoins importants de notre vie communautaire. Le futur ne peut être envisagé avec sérénité sur les ruines du passé.

France Gagnon Pratte,
comité APP, région de l'Est



Merci !

Les membres du comité Avis et prises de position (APP) ont appris avec



regret le départ d'un confrère dévoué que la cause du patrimoine

passionné. Sa participation généreuse est reconnue de tous, autant dans le milieu montréalais où il a principalement travaillé durant plusieurs années que parmi les membres du CMSQ.

M. Pierre Ramet quitte son poste d'agent de liaison pour le comité APP de la région de l'Ouest. Mettre sur pied le comité, lui tailler une place de choix dans le milieu, coordonner et mener de front plusieurs dossiers présentant des enjeux d'envergure constituaient un défi de taille. Ce défi, M. Ramet a su le relever avec brio. Le comité APP de la région de l'Ouest se dirige aujourd'hui vers un avenir prometteur. Les membres du comité APP ainsi que le Conseil des monuments et sites du Québec remercient chaleureusement M. Ramet pour la qualité de son travail ainsi que pour sa contribution exemplaire.

M. Ramet est remplacé par M^{me} Claudine Déom, entrée en fonction depuis mars dernier. Membre du comité APP de la région de l'Ouest depuis les débuts, M^{me} Déom détient un baccalauréat en urbanisme ainsi qu'une maîtrise en étude des arts.

Un sursis pour le couvent de La Malbaie

Annoncé l'automne dernier, le projet de construction d'un nouveau centre de jour au coût de 1,7 million de dollars menace le couvent des Sœurs de la charité à La Malbaie. La démolition de ce dernier est envisagée pour laisser place à la nouvelle construction. Les bureaux d'administration du centre hospitalier sont actuellement logés dans une annexe du couvent qui a récemment été recyclée, bien qu'elle n'ait aucun caractère particulier.

Le ministère de la Culture et des Communications reconnaît pourtant la valeur patrimoniale exceptionnelle du bâtiment pour cette ville. À l'instar de la ministre, M^{me} Louise Beaudoin, ainsi que de la Société d'histoire de Charlevoix, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) s'oppose à sa démolition.

En janvier dernier, les experts du CMSQ ont émis un avis préliminaire sur la faisabilité du recyclage du couvent et informé le centre hospitalier sur les coûts engendrés par la préservation et l'utilisation du bâtiment en centre de jour. Bien que l'option du centre de jour dépasse le budget alloué par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CMSQ considère que le couvent doit tout de même être conservé en raison de son intérêt patrimonial, de son caractère public pour la région ainsi que de son influence sur la qualité de vie de la population.



Le couvent de La Malbaie est compris dans un territoire que le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est identifie comme étant d'intérêt patrimonial. La MRC n'a toujours pas annoncé sa position quant à la démolition du couvent. Pour sa part, le CMSQ exige une concertation entre le ministère de la Culture et des Communications et le mi-

nistère de la Santé et des Services sociaux pour, notamment, trouver à court terme une solution au problème financier imputable au recyclage. Les preneurs de décisions doivent également évaluer l'opportunité de trouver un autre site moins sensible pour construire le centre de jour. Il importe avant tout de conserver notre patrimoine pour les générations futures.

Vous avez à cœur la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine collectif ?

Vous désirez poser un geste concret en ce sens ?

Le comité Avis et prises de position du CMSQ a besoin de vous !

Pour information, contactez : Nancy Vaillancourt
Tél. : (418) 647-4347 ou 1-800-494-4347

Claudine Déom, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Ouest du Québec
10628, rue Hamelin, Montréal (Québec) H2B 2E8
Tél. : (514) 385-5870 Téléc. : (514) 385-5634

Nancy Vaillancourt, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Est du Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : (418) 647-4347 ou 1-800-494-4347
Téléc. : (418) 647-6483